

fonctionnaires du groupe B et la revue de ces salaires-là doit se faire d'ici l'automne.

[Traduction]

### L'IMMIGRATION

#### VANCOUVER—L'EXPULSION D'UNE JEUNE JAPONAISE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Puisque son secrétaire parlementaire m'a répondu hier soir, au cours du débat sur la motion d'ajournement, qu'il tâcherait de recueillir plus de renseignements quant à cet ordre d'expulsion contre M<sup>lle</sup> Endo et qu'il les révélerait le plus tôt possible, le ministre a-t-il obtenu depuis des renseignements supplémentaires?

**M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais tenir cette question comme préavis au nom du ministre.

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

#### LA MODIFICATION POSSIBLE DE L'ORDRE DU JOUR

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Travaux publics en sa qualité de leader de la Chambre, si l'ordre des travaux d'aujourd'hui sera précisément celui qui a été annoncé hier soir ou si des changements ont été faits?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, j'ai indiqué que parmi les travaux dont la Chambre serait saisie aujourd'hui, le premier article serait l'étude du projet de résolution portant sur le régime canadien d'assistance publique, et le second, la deuxième lecture du bill prévoyant l'établissement d'un fonds d'assistance à la santé. Selon les progrès accomplis au cours du débat, si nous disposons du projet de résolution concernant le régime canadien d'assistance publique, nous désirerons peut-être que soit appelée l'une des mesures inscrites au nom du ministre de l'Agriculture (M. Greene) et en poursuivre l'étude jusqu'à l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés, à six heures, puis revenir, à sept heures, au bill prévoyant l'établissement d'un Fonds d'assistance à la santé. Compte tenu de ces réserves, je compte que nous suivrons l'ordre des travaux indiqué hier soir.

### LE RÉGIME CANADIEN D'ASSISTANCE PUBLIQUE

#### ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE AUX NÉCESSITEUX

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten, et reprend la discussion interrompue le mardi 14 juin, sur le projet de résolution suivant présenté par l'honorable M. MacEachen:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure, appelée le régime canadien d'assistance publique, établissant un programme de partage des frais d'assistance publique avec les provinces, notamment des frais des services de soins de santé et des services sociaux fournis à des personnes nécessiteuses ou à leur égard, notamment aux mères et aux enfants, aux personnes âgées, aux invalides et aux chômeurs qui sont dans le besoin, et des frais de création et d'amélioration des programmes des services d'assistance publique et des services sociaux notamment des programmes sociaux relatifs aux enfants et aux adolescents dans tout le Canada; prévoyant la conclusion d'arrangements destinés à étendre les programmes sociaux des provinces, avec l'approbation des bandes d'Indiens, aux Indiens des réserves, et prévoyant des paiements aux provinces au titre des frais d'extension de ces programmes; prévoyant des paiements aux provinces au titre des frais des projets spéciaux d'aide et de réadaptation destinés aux personnes nécessiteuses, ou vraisemblablement sur le point de le devenir, aux prises avec de grandes difficultés à obtenir ou à conserver un emploi; prévoyant les modifications à la loi sur l'assistance-vieillesse, à la loi sur les aveugles, à la loi sur les invalides et à la loi sur l'assistance-chômage qui sont la conséquence directe ou indirecte de l'introduction du régime canadien d'assistance publique; et prévoyant en outre l'extension de la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires) au régime canadien d'assistance publique.

• (3.10 p.m.)

**L'hon. M. Monteith:** Monsieur le président, cette résolution a été débattue il y a une semaine et je suis heureux qu'elle n'ait pas été adoptée alors. J'aimerais y consacrer quelques mots. Disons tout d'abord que j'appuie la résolution. Toutefois, je tiens à préciser que ce n'est pas la fin de tout en matière d'assistance sociale. Elle n'innove en rien. C'est tout simplement une opération de mise au point. A mon sens, nous prenons simplement en charge, durant l'année financière 1966-1967, 85 millions de dollars de dépenses faites jusqu'ici par les provinces. Ce montant sera payé par le gouvernement fédéral et, si je comprends bien, nous coordonnerons et mettrons au point les mesures législatives.

J'y souscris, qu'on ne se méprenne pas là-dessus. J'avais envisagé une opération de ce genre durant mon mandat. Je me souviens très bien que, durant mon mandat, alors que nous présentions l'une ou l'autre de nos nombreuses mesures sociales progressistes, le député d'Essex-Est, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures, se vantait souvent